

RAPPORT PAR UNE ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE ACCREDITEE A DES FINS CONSULTATIVES AUPRES DU COMITE CONCERNANT SA CONTRIBUTION A LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

**DATE LIMITE : 15 FEVRIER 2021
POUR EXAMEN EN 2021**

Le fichier peut être téléchargé à l'adresse suivante :
<https://ich.unesco.org/fr/formulaires>

Veillez fournir uniquement les informations demandées ci-dessous. Les annexes ou tout autre matériel supplémentaire ne peuvent être acceptés.

A. Identification de l'organisation

A.1. Nom de l'organisation soumettant le présent rapport

A.1.a. Nom officiel de l'organisation dans sa langue d'origine, tel qu'il apparaît sur les documents officiels.

A.1.b. Nom de l'organisation en anglais et/ou en français.

Amis du Patrimoine de Madagascar (APM)

A.1.c. Numéro d'accréditation de l'organisation (indiqué lors des précédentes correspondances sous la forme « NGO-90XXX »)

NGO-90 195

A.2. Adresse de l'organisation

Indiquez l'adresse complète de l'organisation, ainsi que les coordonnées complémentaires telles que le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le site Internet, etc. L'adresse postale indiquée doit être celle où l'organisation exerce son activité, quel que soit son lieu de domiciliation juridique. Pour les organisations ayant des activités internationales, indiquer l'adresse du siège.

Organisation : Amis du Patrimoine de Madagascar (APM)

Adresse : Village Saint François, Lot II Y 43 G Andrainarivo – Antananarivo 101.
Madagascar

Numéro de
téléphone : (+261) 33 11 283 82 / (+261) 22 283 82

Adresse
électronique : coef-re@moov.mg / desirazaf@yahoo.fr

Site Internet :

Autres informations
pertinentes : Page Facebook : Amis du Patrimoine de Madagascar (APM)

A.3. Personne à contacter pour la correspondance

Donnez le nom complet, l'adresse et tout autre renseignement pour contacter la personne responsable à qui toute correspondance relative au présent rapport doit être adressée.

Titre (M./Mme, etc.) : M.

Nom de famille : RAZAFINDRAZAKA

Prénom : Désiré

Institution/fonction : Président de l'association

Adresse : Lot II U 54 A Ambaranjana Ambony, Antananarivo 101

Numéro de
téléphone : (+261) 33 11 283 82 / (+261) 22 283 82

Adresse électronique : desirazaf@yahoo.fr

Autres informations
pertinentes :

B. Contribution de l'organisation à la mise en œuvre de la Convention au niveau national (Chapitre III de la Convention)¹

Faites la distinction entre les activités terminées et celles en cours. Si vous n'avez pas participé, indiquez-le. Décrivez également tout obstacle ou difficulté rencontrée par votre organisation lors de telles activités.

- B.1.** *Décrivez la participation de votre organisation à l'effort de l'État pour développer et mettre en œuvre des mesures pour renforcer les capacités institutionnelles pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) (Article 13 et Directives opérationnelles (DO)154) en élaborant, par exemple, des lois ou des politiques liées au PCI, en mettant en place des comités nationaux sur le PCI ou en s'impliquant dans toute autre procédure impulsée par le gouvernement.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'Association des amis du patrimoine de Madagascar (APM) milite en faveur du patrimoine culturel de Madagascar depuis sa création. Elle est l'une des plus anciennes associations œuvrant dans le domaine culturel. Etant accrédité auprès de l'UNESCO en matière de PCI, les APM travaillent avec le Ministère en charge de la Culture, mais aussi avec des acteurs et détenteurs du patrimoine sur l'ensemble du territoire national. L'association intervient en soutien à l'administration dans l'analyse des besoins et de l'élaboration des projets relatifs à la sensibilisation sur l'importance du patrimoine.

En 2015, l'association a participé à l'atelier d'évaluation des besoins et d'élaboration des projets relatifs à la Sauvegarde du PCI (en avril-mai 2015). L'association a été sollicitée par le Ministère en charge de la Culture pour une présentation de ses activités en tant qu'ONG accréditée.

Pour marquer la célébration de la Journée Internationale des Musées de 2017, une exposition/sensibilisation intitulée :
" Mozea sy ny tantara mampangirifiry : Miresaka ny tsy azo resahana ny Mozea » (Musées et histoires sensibles : les musées peuvent aborder les sujets épineux) a été organisé par l'ICOM (Conseil National des Musées à Madagascar) et le Ministère en charge de la Culture, L'association des Amis du Patrimoine de Madagascar (APM) figure parmi les acteurs présents, lors de l'évènement.

- B.2.** *Décrivez la coopération de votre organisation avec les organismes gouvernementaux compétents pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (Article 13), y compris les institutions existantes de formation et de documentation sur le PCI (DO 154).*

Ne pas dépasser 250 mots

De par sa relation étroite avec le Ministère en charge de la Culture, les APM travaillent à : Contribuer à la production d'écrits sur le PCI Malgache, Fournir des expertises en matière de PCI et faire de la veille sur les actions des autorités, Documenter sur le PCI Malgache et favoriser sa diffusion sur tous les supports, Transmettre et partager les connaissances et les expériences entre les communautés, les professionnels, les étudiants...

L'Association collabore depuis des années avec le Ministère en charge de la Culture, plus précisément avec la Direction des Arts et de la Promotion Artistique (DAPA), la Commission nationale pour l'UNESCO (Comnat) notamment pour la conception et la mise en œuvre des activités pendant la journée internationale du Jazz. Il s'agit ici de partenariat entre organisme

¹ Dans le cas où votre organisation opère dans plusieurs États, veuillez clairement indiquer quel(s) est(sont) l'(les) États(s) concernés par vos réponses lors du remplissage des parties B, C et E.

internationaux, gouvernement et société civile pour la promotion de la culture.

L'association organise avec le Ministère en charge de la Culture et le festival international *Madajazzcar* divers ateliers et conférences-concerts valorisant les instruments traditionnels malgaches tels les *Valiha* avec la *valihiste Volahasina* ou la conférence intitulée « *Entrepreneuriat artistique post-Covid-19* » au Conservatoire National de Madagascar (CNEMD) lors des éditions de *Madajazzcar*, mais plus récemment pour la 31^e édition.

B.3. *Décrivez l'implication ou la contribution de votre organisation dans l'élaboration des rapports périodiques des États (DO 152).*

Ne pas dépasser 250 mots

En octobre 2019, le Ministère en charge de la Culture a procédé à une consultation nationale auprès des acteurs de la culture et, à l'issue de cette consultation, une équipe de représentants des acteurs a été mise en place parmi lesquels les APM. En tant qu'association accréditée auprès de l'UNESCO en matière de patrimoine culturel immatériel (PCI), les APM ont participé à la rédaction et à la validation du rapport périodique quadriennal de Madagascar à la convention de 2005 (Mars – avril 2020). A ce titre également, l'association participe au suivi des dossiers de candidature d'éléments du patrimoine national malgache sur la liste du PCI de l'humanité et au suivi de la convention de 2005 par l'Etat.

B.4. *Décrivez la participation de votre organisation à la préparation des candidatures à la Liste de sauvegarde urgente ou la Liste représentative, des demandes d'assistance internationale, ou des propositions de bonnes pratiques de sauvegarde.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'inscription du savoir-faire *Zafimaniry*, en 2008, en tant que *PCI* de l'humanité date déjà d'un certain temps. Depuis lors, le Ministère en charge de la Culture, les détenteurs des *PCI* et les acteurs de la culture dont les Amis du Patrimoine de Madagascar ont entamé de multiples ateliers de réflexion et de concertation sur les prochaines candidatures malgaches auprès de l'UNESCO.

Ainsi, les *APM* ont participé à l'actualisation de l'inventaire national sur le *PCI*. A ce titre, l'association a participé à l'élaboration et la rédaction du dossier de candidature du *kabary* (art oratoire malgache) sur la liste représentative du *PCI* (févr. 2017).

Dans le cadre du projet de classement de la Haute Ville d'*Antananarivo* sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO, les Amis du Patrimoine de Madagascar ont participé à plusieurs séances de travail restreintes sur les problèmes qui affectent la candidature de la Haute Ville d'*Antananarivo* et le travail à mettre en œuvre pour assurer l'inscription du site.

Malgré le contexte de la pandémie, les Amis du Patrimoine de Madagascar ont de nouveau répondu présents pour la concertation et la rédaction du dossier de candidature du « *Hira Gasy* » (théâtre populaire ou l'opérette *Merina*) sur la liste du *PCI* de l'humanité (Mars 2020).

B.5. *Décrivez la participation de votre organisation à l'identification, la définition (Article 11.b) et l'inventaire du PCI (Article 12, DO 80 et DO 153). Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus.*

Ne pas dépasser 250 mots

La mise à jour de l'inventaire du *PCI* à Madagascar, initié en 2015 et 2017 par des appels à proposition du Ministère en charge de la Culture, auxquels toutes les communautés détentrices de *PCI*, les associations compétentes dans le domaine de la culture peuvent candidater.

Dans le cadre de ces inventaires, l'association participe à l'évaluation des propositions et, par la suite, à la rédaction des documents de candidature avec le Ministère et les autres acteurs concernés.

Parmi les initiatives propres à l'association, on peut citer l'édition de l'ouvrage collectif intitulé « Regards sur le Patrimoine de Madagascar : Culture et espace mémoriels » (2015).

L'association produit actuellement un article sur l'art de la valiha à Madagascar. Présélectionné par l'UNESCO pour paraître dans un ouvrage sur les instruments traditionnels à travers le monde, l'article intitulé « la *Valiha* de Madagascar, la transmission de son art et son avenir, paroles de praticiens » parle de ce patrimoine vivant pour les Malgaches et des enjeux de sa transmission et de sa promotion. Plusieurs *valihistes* de renom et artisans issus des communautés tels *Doné Andriambaliha* ou la musicienne *Volahasiniaina* ont supervisé étroitement la rédaction de l'article.

B.6. *Décrivez la participation de votre organisation à d'autres mesures de sauvegarde, y compris celles mentionnées dans l'Article 13 et la DO 153 qui visent à :*

- a. mettre en valeur la fonction du PCI ;*
- b. encourager des études scientifiques, techniques et artistiques pour une sauvegarde efficace ;*
- c. faciliter, dans la mesure du possible, l'accès aux informations relatives au PCI, tout en respectant les pratiques coutumières qui régissent l'accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

L'association des Amis du Patrimoine de Madagascar participe à la valorisation du *PCI* grâce à sa collaboration de longue date avec le Ministère en charge de la Culture et le festival *Madajazzcar*, les divers ateliers et conférences qu'elle organise ces dernières années.

Contribution dans un ouvrage collectif publié par l'Académie Malgache intitulée « Mélanges ». Cette contribution des Amis du Patrimoine de Madagascar (APM) a pour titre « le Patrimoine Culturel Immatériel à Madagascar » et aborde les enjeux et les menaces qui planent sur le *PCI* Malgaches.

Les *APM* ont initié une conférence intitulée « La participation des femmes journalistes culturelles pour le développement de l'art et de la culture ». Cette conférence a été organisée en collaboration avec les femmes journalistes de Madagascar.

Mise en place d'une conférence sur le patrimoine culturel immatériel (*PCI*) à l'intention des étudiants malgaches en diplomatie de l'École Nationale d'Administration de Madagascar (*ENAM*) au siège des Amis du Patrimoine de Madagascar sous forme d'échanges sur la culture,

son importance et sa dimension globale (Févr. 2017).

Dans le cadre de la célébration des soixante-dix (70) ans de l'Alliance française d'Andavamamba, l'Association des Amis du Patrimoine de Madagascar ont été invité pour faire un partage de son expérience sur le PCI Malgache à travers une conférence intitulée « *Ny anjara toeran'ny valiha eo amin'ny kolontsaina Malagasy* » (La place de la valiha dans la culture Malgache).

B.7. *Décrivez l'implication de votre organisation dans les mesures visant à assurer une meilleure reconnaissance du PCI, son respect et sa mise en valeur, en particulier celles définies dans les Articles 14 et les DO 105 à 109 et la DO 155 :*

- a. *des programmes éducatifs, et de sensibilisation et de diffusion d'informations à l'adresse du grand public, en particulier des jeunes ;*
- b. *des programmes éducatifs et de formation au sein des communautés et groupes concernés ;*
- c. *des activités de renforcement des capacités en matière de sauvegarde du PCI ;*
- d. *des moyens non formels de transmission des savoirs :*
- e. *une éducation à la protection des espaces naturels et des lieux de mémoire, dont l'existence est nécessaire à l'expression du PCI.*

Expliquez plus particulièrement comment votre organisation coopère avec les communautés, groupes et, le cas échéant, individus, lorsqu'elle participe à de telles mesures.

Ne pas dépasser 250 mots

L'implication de l'association pour une meilleure reconnaissance du patrimoine culturel immatériel se présente souvent sous la forme d'une communication visant à vulgariser les notions accompagnant le PCI, son respect et sa mise en valeur.

Un support de communication fréquemment utilisé par l'association : sa page facebook qui compte plus de 13 000 fans (followers) à Madagascar et à travers le monde relaye les programmations ou les manifestations de l'association. D'une manière générale, l'association est informée de tout ce qui se fait par rapport au patrimoine à Madagascar et notamment sur les éléments du PCI.

L'association travaille directement le plus souvent avec les détenteurs du PCI à travers ses articles ou les productions multimédias qu'elle partage au grand public grâce au web. Le fait d'être devant l'objectif valorise le praticien et détenteur du PCI et représente pour lui la reconnaissance de ce qu'il réalise.

Par ailleurs, l'association ne se satisfait pas de stimuler les initiatives des différents acteurs, mais cherche aussi de son côté des solutions durables et nécessaires. D'où la mise à disposition aux chercheurs et étudiants d'un centre de documentation, qui se trouve à son siège, dédié à la culture et au patrimoine (CREDO). Le centre dispose de plusieurs ouvrages concernant le PCI à Madagascar et dans quelques pays étrangers.

C. Coopération bilatérale, sous-régionale, régionale, et internationale

Présentez les activités menées par votre organisation aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, et international pour la mise en œuvre de la Convention, y compris les initiatives telles que l'échange d'informations et d'expériences, et toute autre initiative conjointe, comme défini dans l'Article 19 et la DO 156. Vous pouvez, par exemple, traiter des points suivants :

- a. le partage d'information et de documentation concernant le PCI partagé (DO 87) ;*
- b. la participation à des activités relevant de la coopération régionale, y compris par exemple celles des centres de catégorie 2 créés sous les auspices de l'UNESCO (DO 88) ;*
- c. le développement de réseaux d'ONG, de communautés, d'experts, de centres d'expertise et d'instituts de recherche aux niveaux sous-régional et régional pour élaborer des approches partagées et interdisciplinaires concernant le PCI partagé (DO 86).*

Ne pas dépasser 250 mots

Collaboration avec le musée du Quai Branly - Jacques Chirac – Paris pour la recherche de collections sur l'exposition consacrée à Madagascar (Sept 2018 - Jan 2019). Les arts décoratifs, sculptures funéraires, peintures, photographies et créations contemporaines malgaches ont été à l'honneur lors de cet événement. La rencontre au siège des APM du conservateur monsieur Aurélien GABORIT, responsable de collections Afrique au Musée du Quai Branly, a été l'occasion d'échanges et de partage.

Participation au projet « PRMA, Phonothèque Historique de l'océan Indien », où les APM ont représenté Madagascar à l'île de la Réunion. Le projet vise la collecte, la sauvegarde de données historiques et la valorisation des traditions musicales de la zone sud-ouest de l'océan Indien. Ce projet vise à produire des recueils de chansons issues des îles sœurs de l'océan Indien tel que Madagascar, La Réunion, Maurice, Les Seychelles, Rodrigues et Zanzibar sur des formats physiques et dématérialisés.

D. Participation au travail du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

D.1 *Votre organisation a-t-elle participé à des réunions du Comité ou de l'Assemblée générale ? Le cas échéant, précisez les réunions auxquelles vous avez assisté et décrivez la nature exacte de votre contribution aux travaux du Comité.*

Ne pas dépasser 250 mots

De par son accréditation en matière de PCI obtenue en 2012 en matière de PCI, l'association des Amis du Patrimoine de Madagascar a participé à de multiples reprises aux réunions du comité intergouvernemental pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel en tant qu'observateur et en tant que participant dans les forums des ONGs et assemblées générales citées ci-après :

4^e Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Etats parties à la convention de 2003 sur le PCI, au siège de l'UNESCO (2012, Paris) ;

7^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI et Forum des ONG-PCI

(2012, Paris) ;

8^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI et Forum des ONG-PCI (2013, Bakou) ;

10^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et Forum des ONG-PCI (2015, Windhoek) ;

11^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI et Forum des ONG-PCI (2016, Addis Abeba) ;

12^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI et Forum des ONG-PCI (2017, Jeju) ;

13^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI et Forum des ONG-PCI (2018, Port Louis) ;

14^e Session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI et Forum des ONG-PCI (2019, Bogota) ;

15^e session du comité intergouvernemental de sauvegarde du PCI. Circonstance exceptionnelle, ce rendez-vous a été à travers une interface numérique (via Zoom) ;

D.2 *Votre organisation a-t-elle été membre de l'Organe d'évaluation (DO 26 à 31), ou membre de l'Organe consultatif (entre 2012 et 2014) ? Le cas échéant, précisez la période.*

Ne pas dépasser 100 mots

L'association des Amis du Patrimoine de Madagascar (APM) n'a pas encore eu l'occasion de faire partie de l'organe d'évaluation ni de l'organe consultatif.

D.3 *De quelle(s) manière(s) votre organisation a-t-elle fourni des services consultatifs au Comité (DO 96) ou de quelle(s) manière(s) pensez-vous qu'elle pourrait fournir de tels services à l'avenir ?*

Ne pas dépasser 500 mots

L'association APM pense être capable de fournir l'expertise et/ou l'étude d'un dossier de candidature si elle est jugée apte à siéger en tant que membre de l'organe d'évaluation par ses pairs. Elle peut apporter les compétences de ses membres qui sont des professionnels et des experts gravitant autour de la culture, et notamment celle de son président qui est un expert rompu aux évaluations de projet dans différents domaines.

En outre, conscient des difficultés pour élaborer un dossier de candidature ou autres demandes, l'association des Amis du Patrimoine de Madagascar se tient à la disposition de l'Etat si cette dernière sollicite ses services et retour d'expérience.

E. Capacités de votre organisation à évaluer des candidatures, propositions et demandes (comme décrit dans la DO 27 et la DO 96) :

- E.1.** *Les candidatures, propositions et demandes ne sont disponibles pour évaluation qu'en français et en anglais. Les membres de votre organisation ont-ils une très bonne maîtrise de l'anglais ou du français ? Le cas échéant, veuillez indiquer de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire ?*

Ne pas dépasser 250 mots

L'Association des Amis du Patrimoine de Madagascar compte une trentaine de membres dont la majorité ont une bonne capacité et maîtrise de la langue française. La langue française est même la langue principale d'au moins une demi-douzaine de membres de l'association du fait de leur éducation, activités et liens à l'international.

- E.2.** *Votre organisation a-t-elle déjà travaillé dans plusieurs domaines du PCI ? Décrivez vos expériences.*

Ne pas dépasser 250 mots

Les Amis du Patrimoine de Madagascar mènent depuis des années des activités aussi bien de sensibilisation, de communication (ateliers, spectacles, conférences, articles) que d'intervention et de documentation.

L'association a travaillé dans les trois domaines du *PCI* tel qu'ils sont disposés dans l'article 2 de la convention de 2003 ;

Pour la mission de production, les *APM* ont, par le passé, réalisé et produit un film documentaire sur le Nouvel An malgache « *Taombaovao Malagasy* » (2014) pour le compte de l'office régional du tourisme d'*Analamanga* (*ORTANA*)

Par rapport aux arts du spectacle, les *APM* ont collaboré avec l'Alliance Française de Madagascar pour l'enregistrement d'une représentation musicale d'un conte malgache ; "Le Mythe d'Ibonia" qui a rencontré un franc succès et a permis au plus jeune de découvrir un pan de leur *PCI* et aux grands de redécouvrir ce conte.

Par ailleurs, un ouvrage intitulé "Regards sur le Patrimoine de Madagascar : Culture et espaces mémoriels" a été publié par l'association en 2015, et présente des travaux de recherche sur plusieurs éléments du *PCI* malgache comme : la médecine traditionnelle malgache, l'art culinaire, le *kabary* (art oratoire), le *beko*, *bà gasy* (les musiques traditionnelles), le *Diamanga* (lutte traditionnelle malgache)...

E.3. *Décrivez l'expérience de votre organisation dans l'évaluation et l'analyse de documents tels que les propositions ou les demandes.*

Ne pas dépasser 250 mots

La majorité des membres des *APM* sont des experts dans diverses disciplines (histoire, conservation, sociologie...) et sont habitués, dans leurs cadres professionnels respectifs, à faire des évaluations et autres analyses de document de toutes sortes. Grâce à cette pluridisciplinarité, gage de qualité, l'association est fréquemment sollicitée par le Ministère en charge de la Culture ou les organismes de coopération ou encore la société civile pour des séances de travail.

De plus, nombre de nos membres sont des professionnels de la culture, retraités du Ministère en charge de la Culture, d'agents de l'UNESCO, Académicien à l'exemple de son président, opérateurs culturels

En outre, son président travaille depuis longtemps dans des domaines aussi bien variés allant de la culture à l'évaluation des compétences...

L'association des Amis du Patrimoine de Madagascar est habituée aux grands rendez-vous internationaux (Forum des ONG-PCI...)

E.4. *Votre organisation a-t-elle l'habitude d'élaborer des textes synthétiques en anglais ou en français ? Décrivez votre expérience et indiquez de quelle(s) langue(s) il s'agit et le nombre des membres/ou du personnel de l'organisation apte à le faire.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'association des Amis du Patrimoine de Madagascar produit assez régulièrement des textes de nature et pour divers format, analytique, de mobilisation ou synthétique tels des rapports, des articles, éditorial, des publications (réseau sociaux) pour les initiés et le grand public.

La langue française est la langue de rédaction, mais pour sa propagation à un plus grand nombre, l'association Amis du Patrimoine de Madagascar écrit aussi en Malgache et exceptionnellement en anglais.

E.5. *Votre organisation a-t-elle l'habitude de travailler au niveau international ou a-t-elle la capacité d'appliquer une expérience locale à un contexte international ? Décrivez une telle expérience.*

Ne pas dépasser 250 mots

L'une des missions des *APM* est de faire connaître et de protéger les multiples facettes de la Culture Malgache à l'international ; contribuant ainsi aux échanges culturels. Son accréditation en matière de *PCI* implique systématiquement des déplacements et des partenariats à l'international.

Outre ses missions de veille et de valorisation du patrimoine malgache, il y a aussi; La participation aux différentes sessions du comité intergouvernemental de sauvegarde du *PCI* et Forums des *ONG* accréditées qui se tient chaque année et les réflexions qui y sont développées et qui sont transposables à Madagascar.

Il y a aussi la production de publications scientifiques vulgarisant les concepts et enjeux du patrimoine. Ces partenaires sont aussi bien des universitaires locaux et/ou étrangers, des praticiens ou les communautés détentrices de *PCI* ou des organismes de coopération...

Participation au projet « *PRMA*, phonothèque historique de l'océan Indien », le projet visant la sauvegarde des données historiques et la valorisation des traditions musicales du Sud-ouest de l'océan Indien. Les *APM* ont représenté Madagascar à l'île de la Réunion.

F. Coopération avec l'UNESCO

Décrivez les activités menées par votre organisation en coopération avec l'UNESCO (en coopération directe avec l'UNESCO ainsi que les activités menées sous les auspices de l'UNESCO, ou celles pour lesquelles vous avez reçu l'autorisation d'utiliser l'emblème de l'UNESCO ou de la Convention de 2003, ou le soutien financier, comme par exemple des fonds issus du Programme de participation).

Ne pas dépasser 250 mots

L'association Amis du Patrimoine de Madagascar organise depuis plusieurs années, en étroite collaboration avec la COMNAT (La Commission Nationale malgache pour l'UNESCO) la journée internationale du Jazz « *Jazz Day* ». Cette collaboration et l'évènement ont évolué au fil des années. Passant d'une célébration méconnue par la population à une notoriété certaine le *Jazz Day* est aujourd'hui un rendez-vous incontournable de la vie culturelle et offre une visibilité accrue pour l'UNESCO à Madagascar.

En septembre 2015, les *APM* ont été invité par la représentation permanente de Madagascar à l'UNESCO (*REPERMAD*) à Paris pour présenter « la Haute Ville d'*Antananarivo* » dans le cadre des journées de Madagascar.

Un article rédigé par l'association faisant la promotion de la culture immatérielle Malgache à travers la *valiha*, intitulé « la *Valiha* de Madagascar, la transmission de son art et son avenir, paroles de praticiens » est en cours de validation pour une parution prochaine de la plateforme ICHNGO FORUM, réseau de partage et de coopération pour les ONG accréditées par l'UNESCO (travaux en cours).

G. Adhésion au Forum des ONG du PCI

Indiquez ci-dessous si votre organisation souhaite (continuer à) faire partie du Forum des ONG du PCI. Veuillez noter que l'adhésion est subordonnée à la décision du Comité de maintenir l'accréditation de votre organisation.

Pour plus d'informations sur le Forum des ONG du PCI et ses activités, veuillez consulter la page suivante : <https://ich.unesco.org/fr/forums-des-ong-00422>.

☒ oui

☐ non

H. Signature

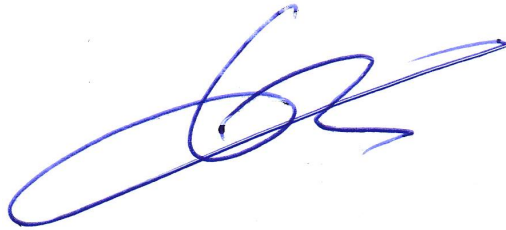
Le rapport doit inclure le nom et la signature de la personne habilitée à signer pour le compte de l'organisation.

Nom : RAZAFINDRAZAKA Désiré

Titre : Président de l'association des Amis du Patrimoine de Madagascar (APM)

Date : 12 février 2021

Signature :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a series of smaller, fluid strokes.